

REPULIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Direction Générale

de la coopération Internationale

Offre de bourses d'études dans les Universités Japonaises.

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe que des bourses japonaises seront accordées, pour l'année fiscale 2011, à des tunisiens diplômés de l'enseignement supérieur (licence, maîtrise ou mastère) pour des études en qualité de « Research student » d'une durée d'un an et demi ou deux ans (y compris 6 mois d'étude de langue japonaise).

Pour des renseignements détaillés concernant lesdites bourses ainsi que pour le téléchargement des formulaires de candidature les candidats sont invités à consulter les deux sites web suivants :

<http://www.studyjapan.go.jp/en/>

<http://www.tn.emb-japan.go.jp>

La date limite de réception des candidatures aux dites bourses au siège de la chancellerie japonaise à Tunis a été fixé au 14 mai 2010 inclus.

Toutefois, une copie du dossier de candidature doit être déposée ou envoyée à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique avant le 24 mai 2010.